

Département de la  
Charente-Maritime

-----  
VILLE de ROYAN  
-----

OBJET :

**Indemnités aux sapeurs pompiers  
vétérans**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

-----  
Séance du 23 Mars 1962 - 20 h 30  
-----

62019  
Le 23 Mars mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30  
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au  
lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de  
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars  
1962.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS-  
SEAU, LANOUE, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, PONTANILLE, BERLAND  
REIX, BISCAYE, BUJARD, BETOUS, GALLAND, MOUCHOT, ETCHEBER.

Les Conseillers présents formant la majorité des mem-  
bres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Muni-  
cipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a  
été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Sept vétérans du corps des sapeurs pompiers, âgés de plus de  
60 ans ont servi pendant 20 et parfois 30 années comme volontaires. La  
Caisse de l'Amicale leur alloue chaque année une petite gratification de  
90 NF chacun.

Aucune pension n'étant accordée à ces volontaires, la Commission  
des Finances, sur proposition du Commandant du Centre de Secours, demande  
au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une somme de 100 NF à  
chacun de ces vétérans.

Le Conseil Municipal

Considérant que sept vétérans du corps de Sapeurs Pompiers de  
Royan, après 20 ou 30 années de volontariat ne perçoivent aucune pension  
pour les services rendus

Vu les propositions du chef de corps

Vu l'avis de la Commission des Finances du 20 Mars 1962

décide

- d'attribuer une indemnité de 100 NF pour l'année 1962 à

MM. ARCHELAUS  
RENOULRAUD  
MECHAIN  
HERVOIR  
GRAVAUD  
GUICHNEAU  
GAUDIN

- que la dépense de 700 NF sera imputée sur le chapitre " Dépenses Imprévues"  
du budget 1962.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



Approuvé  
Rochefort s/Mer le 13 Avril 1962  
Le Sous-Préfet: Illisible

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 16 Avril 1962  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué

